

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT JACUT DE LA MER

Démolition d'un bâtiment sanitaire existant et construction d'un bâtiment d'accueil avec sanitaires et vestiaires

Par arrêté n°2019/57-1 du 24 mai 2019, Madame le Maire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique de 36 jours, du **vendredi 21 juin 2019 à 9h00 au vendredi 26 juillet 2019 inclus à 17h00** dans la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER, concernant le projet de démolition d'un bâtiment existant comprenant des sanitaires publics et la construction d'un bâtiment d'accueil avec sanitaires, vestiaires et réaménagement du pourtour par la commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER.

Le siège de l'enquête publique est fixé à la Mairie de SAINT-JACUT-DE-LA-MER, 3 rue du Châtelet.

Pendant toute la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier d'enquête comprenant une étude d'incidence Natura 2000 en mairie de SAINT-JACUT-DE-LA-MER, 3 rue du Châtelet, aux jours et heures habituels d'ouverture :

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 9h00 – 12h00 / 14H00 – 17H00
- Mercredi : 9h00 – 12h00

et consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit au commissaire-enquêteur soit à l'adresse suivante MAIRIE, 3 rue du Châtelet – 22750 SAINT-JACUT-DE-LA-MER, soit par voie électronique à l'adresse mairie.stjacutdelamer@wanadoo.fr

Le dossier peut aussi être consulté en ligne sur le site internet de la commune www.mairie-saintjacutdelamer.com

Monsieur Didier DELAMARE, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable à la DDTM en retraite désigné par le Président du tribunal administratif de Rennes en qualité de commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public à la mairie de SAINT-JACUT-DE-LA-MER :

- **Le vendredi 21 juin 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **Le mercredi 10 juillet 2019 de 9h00 à 12h00,**
- **Le vendredi 26 juillet de 14h00 à 17h00.**

A l'issue de l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie de SAINT-JACUT-DE-LA-MER, du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur et du mémoire en réponse du responsable du projet.

Ces éléments seront également publiés sur le site internet de la commune de mairie de SAINT-JACUT-DE-LA-MER, à l'adresse suivante : www.mairie-saintjacutdelamer.com, accessible depuis la page d'accueil, pour une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le Maire,
Claire EMBERSON